

2022-2023

Projet pédagogique

Accueil Périscolaire Madeleine Riffaud



Directrice périscolaire MIREY Patricia
VILLE DES LILAS

Table des matières

Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.....	5
A. Laïcité	5
B. Organigramme du service.....	6
I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....	7
A. Situation géographique	7
B. Description des locaux.....	7
C. Public accueilli.....	7
D. Moyens humains.....	7
E. Le Rôle et les missions du directeur. trice :	8
F. Le Rôle et missions de l'animateur. trice :	8
G. Moyens Financiers	8
H. Formation :	9
II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	10
A. Modalités d'inscription.....	10
B. Sécurité des enfants	10
C. En cas d'accident	10
III. LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS.....	11
A. PAI.....	11
B. Accueil des enfants en situation de handicap	12
IV. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES	13
A. Directeur.trice	13
B. Animateur.trice.....	14
C. Constats, Objectif général et Opérationnelle de l'équipe d'animation.....	17
A. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS	18
V. Organisation des Temps Périscolaires	19
A. Accueil du Matin	20
B. Accueil du midi.....	20
C. Accueil du soir :	21
D. Une journée type	21
VI. LA PLACE DES PARENTS	23
A. Information et échanges :.....	23
VII. ÉVALUATION.....	23
A. Réunion d'équipe	23
A. Bilan d'activité	23
VIII. ANNEXES	24

Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas ou de repos, en respectant le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins des enfants.

Nos objectifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- Le confronter aux joies et contraintes de la vie en collectivité.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous ferons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans au lieu de 14, un animateur pour 14 enfants au lieu de 18)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

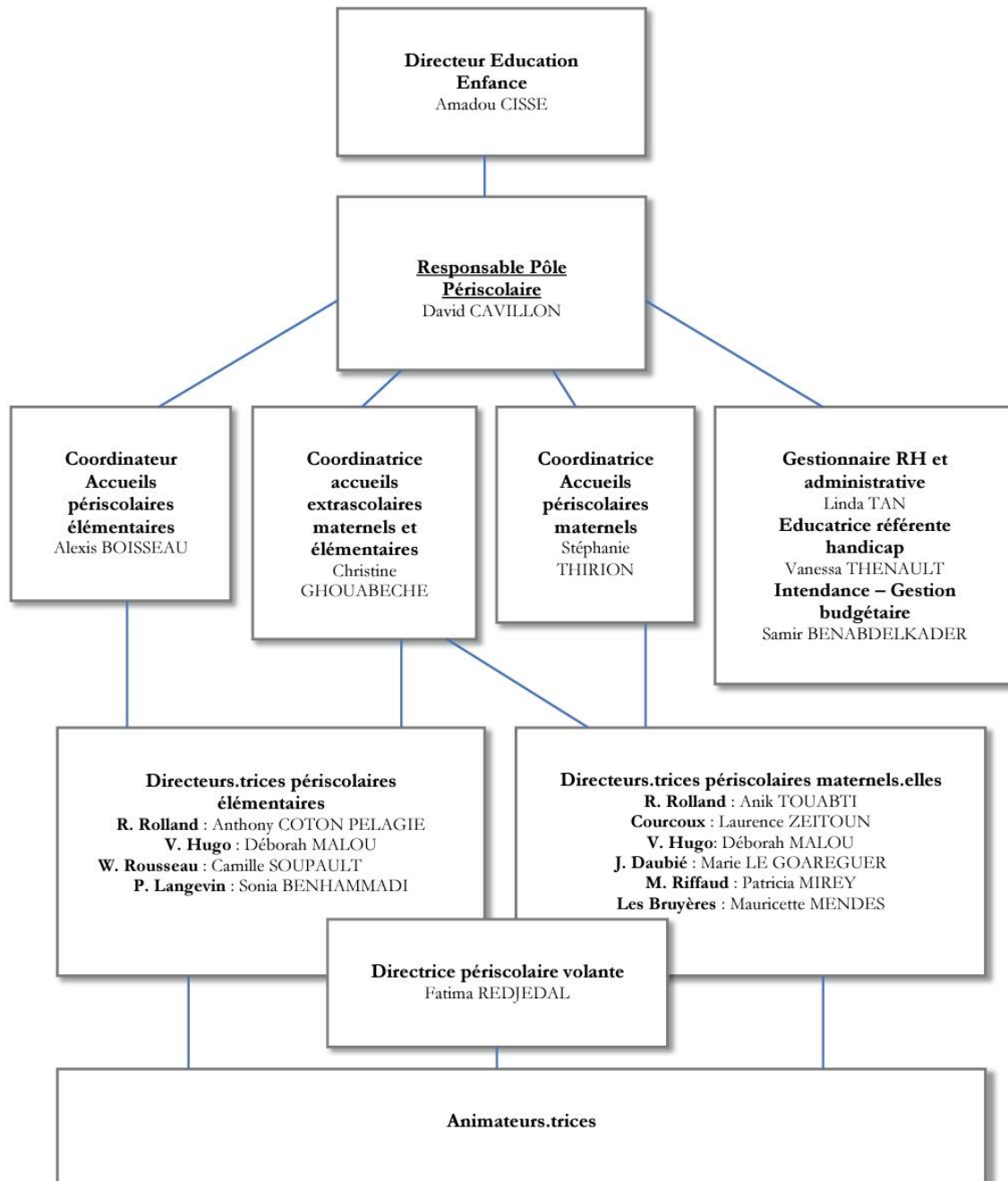
A. Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permettent de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

B. Organigramme du service



I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

A. Situation géographique

L'école Madeleine Riffaud est implantée dans le quartier des Sentes, aux 1 allées du Dr Calmette.

B. Description des locaux

- L'école accueille 4 classes. Elle se compose de la façon suivante :
- Une classe de petite section
- Une classe de petits / moyens
- Deux classes de moyens / grands
- Pour les temps périscolaires nous avons à notre disposition :
- Une salle d'accueil périscolaire.
- Un réfectoire.
- Une bibliothèque (partagée avec les enseignants).
- Une salle de motricité (partagée avec les enseignants).
- Un dortoir.
- Une infirmerie.
- Une cour avec 2 jeux de type « Ludo Park ».

C. Public accueilli

Nous accueillons des enfants de 2 ans et demi jusqu'à 6 ans, sur trois temps d'accueil :

- Le matin : environ 10 enfants
- La pause méridienne : environ 80 enfants
- Le soir : environ 40 enfants

D. Moyens humains

- D'une directrice diplômée **BPJEPS LTP**¹gère, organise et accompagne l'équipe d'animation pendant les temps périscolaires.
- 5 animateurs.trices diplômés du **BAFA**²
- 1 animatrice en stage **BAFA**
- **2 ATSEM**³uniquement sur les pauses méridiennes

¹ Brevet Professionnelle de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Loisirs Tout Public

² Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

³ Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles

E. Le Rôle et les missions du directeur. trice :

- Accompagner l'équipe d'animation à l'écriture de leurs projets d'animations
- Écrire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la collectivité (municipalité) et des projets d'animations
- Connaître et se tenir informer de la réglementation de la DDCS
- Coordonner l'équipe d'animation
- Animer les réunions avec l'équipe
- Veiller à la mise en place des projets d'animation et des activités adaptées au public accueilli
- Veiller à l'organisation sur le terrain.
- Veiller à la mise en place des règles de sécurité, hygiène et bien être de l'enfant
- Veillez à une bonne communication avec la coordinatrice des écoles maternelles, les parents et l'ensemble des partenaires (le corps enseignant, les ATSEM les agents de service...)

F. Le Rôle et missions de l'animateur. trice :

- Veiller à la sécurité physique, morale du public accueilli
- Encadrer et animer les différents temps d'accueils matin, de la pause méridienne, et du soir)
- Proposer des activités adaptées en rapport avec leur projet d'animation
- Être en mesure de mettre en place un projet d'animation
- Savoir écrire un projet d'animation
- Veillez à une bonne communication avec les parents, le corps enseignant et l'ensemble des partenaires
- Prendre connaissance du projet pédagogique de l'accueil
- Connaître et se tenir informer de la réglementation de la DDCS

G. Moyens Financiers

- Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.
- Un budget pédagogique est octroyé, et utilisé en deux fois (début et milieu d'année scolaire). Cette somme permet de se fournir en matériel fongible (jeux, peintures, feuilles...)

H. Formation :

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.

Il existe différentes formations :

- Formation de professionnalisation au 1er emploi
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- Formation de perfectionnement
- Formation d'intégration
- Formation personnelle
- Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents à se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours de la fonction publique. Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également le PSC1 (prévention et secours civique) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

En début d'année, nous avons travaillé sur un plan de formation que nous proposerons sur notre service pour les 3 prochaines années :

Formations pour répondre aux obligations réglementaires :

- SB (surveillant de baignade), BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).
- Sécurité et secours au travail (SST), équipement de protection individuelle (EPI) et prévision des recyclages.

Formation pour faciliter l'inclusion des enfants :

- Former les animateurs.trices à la psychologie des enfants aux besoins éducatifs particuliers.

Accompagner les agents dans leur évolution de carrière :

- Échange de savoirs et mobilisation des ressources présentes sur la Ville.
- Approfondissement des connaissances du statut de la fonction publique territoriale.
- Besoin de se familiariser avec les outils informatiques et numériques.
- Élaboration et écriture de projets.

Technicité du métier d'animateur et/ou directeur

- Travail sur le thème de la santé.
- Risques et dangers des écrans et réseaux sociaux, équilibre alimentaire, hygiène bucco-dentaire.
- Technique d'animation.

- Montage photos/vidéos, sports, Arts plastiques, Grands jeux, Danse, Savoir conter et jeux théâtraux...
- Développement durable « Eco-môme »
- Connaissance de l'enfant et de ses besoins
- Analyse de pratique
- Communication et autorité bienveillante

II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

A. Modalités d'inscription

L'accès au service d'accueil de loisirs nécessite une inscription annuelle préalable, renouvelable au début de chaque année scolaire à l'aide de la fiche sanitaire (indispensable en cas d'accident pour les services de santé ainsi que pour prévenir les familles), que la fréquentation de l'enfant soit quotidienne ou occasionnelle. La fiche sanitaire doit être remise au service de ETE (Education et Temps l'enfance).

Aucun enfant ne pourra être accepté aux accueils périscolaires ni au centre de loisirs sans que sa fiche sanitaire n'ait été retournée dûment remplie.

Tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...) doit impérativement être signalé au service périscolaire ou au service éducation.

B. Sécurité des enfants

Un protocole de sécurité spécifique est établi pour chaque école de la ville, celui de l'école Madeleine Riffaud est présenté en annexe.

C. En cas d'accident

Pour les petits accidents, l'enfant sera directement soigné par l'équipe d'animation (nous disposons de désinfectant, compresses stériles et pansements ainsi que de poches froides). La famille sera prévenue immédiatement par téléphone ou au moment de récupérer l'enfant, en fonction de la gravité.

En cas d'accident plus grave nous faisons appel aux secours directement puis suivons les instructions reçues, la famille est contactée juste après ou simultanément par un autre adulte.

Une déclaration d'accident permet ensuite aux parents de mener à bien les démarches de soin de l'enfant.

III. LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

A. PAI

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter.

B. Accueil des enfants en situation de handicap

La ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaires (matin-midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centre de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaires qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur ou d'un(e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le(s) parent(s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaître un peu plus sur ses habitudes et ses particularités et que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants spécifiques. Ainsi, l'animateur qui devient référent, permet d'assurer à l'enfant en situation de handicap une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein du groupe.

La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme personne ne ressource, va nous permettre de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté à chacun. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement de modules de formation, de temps d'échanges avec l'ensemble de ces animateurs référents.

IV. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

A. Directeur.trice

Le PEDT nous donne les valeurs et les intentions sur lesquelles travailler avec le public accueilli. Mon rôle de Directrice périscolaire est de :

- Veiller à ce que l'on y réponde via les différents projets d'animation mis en place.
- Former l'équipe animation à la réflexion et à l'élaboration du projet pédagogique, pour mettre en place leurs projets d'activités et d'animation.
- Veiller à ce que les animateurs connaissent les besoins et le développement de l'enfant.

L'équipe d'animation participe à deux temps de réunion, ces temps sont dédiés à la préparation des activités ou à des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques. J'organise ces temps de concertation en permettant aux animateurs d'être acteurs ; ce qui favorise leur investissement. Je me pose aussi des objectifs personnels liés à l'équipe d'animation et aux différents partenaires :

Objectif général	Objectif opérationnelle
Garantir la cohésion d'équipe	Organiser et orienter les temps de réunions sur des thématiques
Garantir le respect mutuel de tous	Créer un climat de confiance
Favoriser les échanges	Donner la parole à tous, instaurer la parole libre, à l'écoute de tous lors des réunions et être sur le terrain
Garantir la motivation et l'implication de l'équipe d'animation	Être disponible, favoriser les échanges de savoir leur donner l'envie
Instaurer un climat de confiance et une bonne communication avec les différents partenaires	Être à l'écoute et présente pour les familles, les ATSEM, agents de service et de restauration, l'équipe enseignante et de la directrice de l'école

Chaque animateur des équipes d'animation a des compétences différentes liées à leurs expériences professionnelles ou personnelles.

Ainsi, nous trouvons parmi les équipes d'animation de la ville :

Des sportifs et/ou entraîneurs, des artistes peintres, des musiciens, des spécialistes en art plastique, des artisans créateurs, des pâtissières, des couturières, des danseurs, des jardiniers, des bricoleurs...

Les animateurs-trices pourront mettre en place des activités en lien avec leur savoir-faire.

Il est demandé aux animateurs-trices de proposer des activités adaptées aux rythmes des enfants mais aussi de mettre du sens, et transmettre "des savoirs" aux enfants.

Les temps d'activités ont pour but d'aider les enfants à se construire en tant qu'individu, de leur apprendre à vivre en collectivité, de respecter les règles du savoir vivre-ensemble, d'acquérir de l'autonomie tout en respectant le rythme de chacun.

Donner le choix à l'enfant de choisir son activité est un axe très important pour l'équipe d'animation. C'est pourquoi les activités qui seront proposées seront variées. Pour que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe.

B. Animateur.trice

Rappel des objectifs du PEDT :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs
- Le confronter aux joies et aux contraintes de la vie en collectivité.

Les activités proposées doivent répondre à différents critères : les attentes des enfants, leurs besoins, les capacités de chacun, les conditions matérielles, les compétences des animateurs.

Les activités manuelles, s'inscrivent dans les projets et thèmes abordés sur les différentes périodes de l'année. Faites à partir d'objets recyclés ou avec du matériel neuf.

Elles sont l'expression de l'imagination et de la création des enfants et des animateurs. Les réalisations sont destinées à un usage collectif (par exemple, la décoration de l'accueil, fête de fin d'année). À court, moyen ou long terme, les activités sont mises en place pour répondre aux besoins et au développement de l'enfant et non dans une conception de consommation.

L'activité doit avoir été faite par l'enfant, même si elle ne correspond pas à certains « critères » de l'animateur. Pour rendre un enfant autonome, il faut l'aider à faire son activité, l'accompagner et non pas faire l'activité à sa place.

L'équipe d'animation consacre les premières réunions du mois de septembre aux projets. Lors de ces temps d'échanges nous travaillerons sur les thématiques suivantes :

- Les besoins de l'enfant de 3 à 5 ans
- Qu'est-ce qu'un projet d'animation ?
- Dans quel but le met-on en place ?
- Comment donner du sens au projet ?
- Que veut-on transmettre ?
- Qu'est-ce qu'un constat, un diagnostic, une problématique ?
- Les objectifs généraux
- Les objectifs opérationnels
- Echancier
- Les besoins en matériels

C. Démarche pédagogique

a) Besoins de l'enfants

- Les enfants ont besoin de sécurité affective et matérielle.

L'enfant a besoin d'avoir une relation stable avec une personne qu'il connaît. La séparation avec sa famille peut être source d'angoisse.

Cette personne va le rassurer et l'aider à se repérer, à grandir. On parle alors d'animateur référent. Les animateurs vont ainsi avoir des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Il pourra alors mieux les connaître (besoin, envie, difficulté...) et donc mieux les comprendre. C'est aussi vers eux que les parents iront pour leur confier leur enfant et pour obtenir des renseignements sur la journée de leur enfant a passé sur l'école.

L'enfant a également besoin de connaître les lieux pour se sentir en sécurité. Les sorties lointaines et les voyages en bus peuvent être vécus comme des moments stressants et angoissants pour les jeunes enfants. Aussi, faut-il privilégier les activités sur place et/ou peu éloignées de leur lieu d'accueil et de vie.

- Besoin d'être acteur

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe et d'y participer.

L'enfant a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper...).

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant va découvrir son environnement. Mais l'animateur doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites.

L'enfant a besoin de limites pour se construire.

- Besoin des autres

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre.

Les jeunes enfants observent, imitent beaucoup et testent. Ils vont aller jusqu'à provoquer l'autre (enfant ou adulte) dans l'attente de réactions positives (la sympathie) ou négatives (l'agressivité).

- Besoin d'autonomie

L'enfant a besoin de grandir et pour cela il a besoin d'acquérir une certaine autonomie. Une fois l'enfant en confiance, c'est grâce à tous ces repères qu'il aura pu se construire, il va progressivement expérimenter des terrains.

Permettre à l'enfant d'acquérir de nouveaux savoirs à travers des tâches de la vie quotidienne (déshabillage, lavage de main, lavage du matériel de peinture, rangement du matériel).

Des règles de vie ont été élaborées avec les enfants, puis ont été rédigées afin que toute l'équipe pédagogique ainsi que les enfants respectent les mêmes règles. Apprendre à l'enfant le respect des autres et du matériel sous forme ludique (discussion, jeux ...)

Valoriser l'enfant à travers son imagination, sa créativité et son originalité dont il fait preuve lors d'ateliers divers.

Donner la possibilité à l'enfant de s'épanouir individuellement, s'exprimer, inventer, créer en réalisant des objets uniques (réalisé toutes les étapes de la réalisation et mise en place d'exposition).

L'animateur doit lui, être présent à tout moment si l'enfant réclame son aide ou s'il sent l'enfant en difficulté.

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

Mise en place de coins jeux afin de faciliter l'autonomie des enfants (jeux de société, dinette, garage...). De plus des tables à thème vont être installées (table dessin, table pâte à modeler, table puzzle ...)

Mettre en place des projets d'animation autour d'une thématique avec des ateliers de découvertes adaptés à chaque tranche d'âge pour permettre de développer l'imaginaire de l'enfant et favoriser son épanouissement.

b) Les ateliers mis en œuvre

L'accueil périscolaire est un lieu de détente et de loisirs partagés pour les enfants après une longue journée d'école. C'est un lieu de socialisation et d'apprentissages permettant à l'enfant de partager des moments de plaisir et de détente avec d'autres enfants de son âge, un lieu d'apprentissage de la vie quotidienne, d'expression de soi au sein d'un groupe, d'expériences individuelles et collectives favorisant la découverte, l'imagination et le jeu.

L'accueil périscolaire apporte à l'enfant un véritable bénéfice éducatif, en proposant multitudes expériences ludiques et sociales dans un environnement sécurisé et équipé pour l'accueil d'enfants.

Cette année l'équipe d'animation a choisi le thème :

« P'tits chefs »

Ce thème va permettre aux enfants de découvrir tout long de l'année l'univers de la cuisine à travers des activités manuelles et ludiques. Découvertes des ustensiles, des d'équipement, des ingrédients et de l'alimentation.

Ce thème laisse libre cours à l'imagination de l'équipe d'animation ainsi qu'à celle des enfants. (Exemple : réalisation de gazinière, un livre de recette de gâteau...)

L'imaginaire est développé par la possibilité de créer, réaliser librement par eux même.

L'utilisation d'éléments de récupération est privilégiée dans ce cas.

- Différentes fêtes de calendrier feront l'objet de projets d'activités :

Halloween /Noël /Fête du Tête (nouvel an chinois) /Fête de la saint Valentin /Fête de la Chandeleur /Pâques avec sa chasse aux œufs/Fête du muguet/Fête des mères et des pères (ou tonton / tata).

Ces projets d'activités seront basés sur différents types d'activités, tels que :

Activités manuelles (fantômes, les rennes, bouquet de muguet, lapins, pompons).

Activités culinaires (carnet de recettes, réalisation de dessert ...)

Activités par le jeu (jeu de groupe extérieur, création d'un conte ...)

- Mais également des projets comme :
 - Danse (apprendre à connaître son corps et de l'espace qui l'entoure, apprendre à se repérer musicalement, développer sa concentration, développer sa synchronisation)
 - Défilé et création de costumes de chefs (développement de la motricité fine, l'imaginaire, le travail collectif)
 - Projet sport nous savons qu'à cet âge les enfants ont besoin de bouger, sauter, courir, c'est pourquoi sur tous les temps périscolaires, des activités sportives seront proposées aux enfants.
 - Projet chant : les enfants ont un besoin de s'exprimer. C'est pourquoi nous allons leur proposer cet atelier et qu'il y aura une présentation lors de la fête de fin d'année.

D. Constats, Objectifs généraux et Opérationnels de l'équipe d'animation.

Constats	Objectif général	Objectif opérationnelle
<p>Les goûts se construisent pendant l'enfance suivant un apprentissage progressif qui peut se faire lors des repas familiaux, à la cantine, en cuisinant, etc.</p> <p>Un enfant a besoin d'un peu de temps pour s'accoutumer à de nouvelles saveurs, et de se familiariser avec l'environnement de la cuisine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Susciter l'envie des enfants à découvrir les fruits et les légumes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une fresque alimentaire en papier crépon ➤ Réaliser différentes activités en lien avec les aliments
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre à chaque enfant de connaître, reconnaître les ustensiles et les différents appareils de la cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une gazinière en carton avec les ustensiles de cuisine
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir la saisonnalité des légumes ➤ Susciter l'envie des enfants à découvrir l'écosystème « jardin » ➤ Favoriser l'apprentissage du cycle de développement des végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une parcelle de jardin ➤ Entretien de la parcelle ➤ Créé des semis ➤ Planter les semis à la bonne saison
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir un défilé et une représentation d'une chorale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des costumes ➤ Créer une chorale

Chaque animateur a des compétences différentes liées à leurs expériences professionnelles ou personnelles.

Ainsi, nous trouvons parmi les équipes d'animation de la ville :

Des sportifs et/ou entraîneurs, des artistes peintres, des musiciens.iennes, des spécialistes en art plastique, des artisans créateurs, des pâtissiers.ères, des couturiers.ères, des danseurs.euses, des jardiniers., des bricoleurs .euses...

Avec leurs compétences les animateurs-trices pourront mettre en place des activités en lien avec leur savoir-faire.

Il est demandé aux animateurs-trices de proposer des activités adaptées aux rythmes des enfants mais aussi de mettre du sens, et transmettre "des savoirs" aux enfants.

Les temps d'activités ont pour but d'aider les enfants à se construire en tant qu'individu, de leur apprendre à vivre en collectivité, de respecter les règles du savoir vivre-ensemble, d'acquérir de l'autonomie tout en respectant le rythme de chacun.

Donner le choix à l'enfant de choisir son activité est un axe très important pour l'équipe d'animation. C'est pourquoi les activités qui seront proposées seront variées. Pour que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe.

A. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs. Les Droits de l'enfant

a) Droits de l'enfant et Education à l'Egalité Filles-garçons

Les Droits de l'enfant et Education à l'Egalité filles-garçons aboutit à un après-midi festif qui rassemble en centre-ville (généralement le préau d'une école) différents services de la ville enfance-jeunesse pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations, projections.

b) Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap, des lectures dans le noir ayant comme objectifs de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

c) Développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement, au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans : les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.

Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail des enfants réalisé sur ce thème.

d) Les Lilas sur sport

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet évènement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

e) Fêtes de fin d'année

C'est l'aboutissement du travail de l'année des équipes avec les enfants, elles mettent en valeur les projets de l'année et permettent une rencontre festive avec les familles.

f) Kermesse

C'est la grande fête du centre de loisirs qui a lieu chaque année sur un samedi après-midi de juin. Les équipes mettent en place de nombreux stands en lien avec les thèmes de l'année du centre de loisirs. Une scène propose au public de découvrir des danses, défilés, chants dont les enfants en sont les vedettes.

V. Organisation des Temps Périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h20	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>	Accueil 8h-9h30	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>
8h30/11h40	CLASSE	CLASSE	Centre de loisirs et repas 9h30- 13h30	CLASSE	CLASSE
11h30/13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de loisirs sans repas 13h30-16h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h40/16h40	CLASSE	CLASSE	Sortie 16h30- 18h45	CLASSE	CLASSE
16h40/18h45	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>		<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>

A. Accueil du Matin

Horaires : 7h25 – 8h40 Effectif : 10 Encadrement : 2 animateurs

La plage horaire de l'accueil du matin permet une arrivée échelonnée des enfants.

Lors de l'accueil du matin une animatrice est détachée à la porte principale pour accueillir les enfants et les parents. Seuls les parents d'enfants de petite section sont autorisés à rentrer dans l'école.

Le cahier d'émargement et les feuilles de cantine sont à disposition des familles à l'entrée de l'école. À leur arrivée, les enfants sont invités à se laver les mains.

Ce temps permet aussi à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Des activités calmes sont proposées (dessins, coloriages, jeux d'éveils, jeux de société, puzzles, jeux de constructions, ne rien faire...), afin de respecter le rythme de réveil de chaque enfant. Les animateurs restent sur ces temps disponibles et à l'écoute des besoins et envies des enfants afin de permettre un accueil « individualisé » (discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre avec d'autres enfants autour d'un jeu de société, disponibilité auprès des parents pour une information...).

B. Accueil du midi

La responsabilité de la pause méridienne est partagée avec la directrice de l'école.

Horaires : 11h 25 – 13h40 Effectif : 80

Encadrement : 7 animateurs, 2 ATSEM.

Le moment du repas :

Avant chaque repas un temps est mis en place pour lire et expliquer le repas qui est proposé le jour même aux enfants, réexpliquer les règles au réfectoire (ex : dire s'il te plait, merci, ne pas crier etc..).

Le moment du repas doit être un moment convivial, de calme et de détente. Les enfants du deuxième service ont le choix de s'asseoir où ils veulent dans le réfectoire, ceux du premier service mangent par classe pour permettre aux plus petits d'être avec leurs référents. Les adultes sont à table avec les enfants

Ce temps est aussi un temps d'apprentissage éducatif : il faut leur apprendre (ou leur redonner) les règles d'hygiène et de santé par exemple, se laver les mains avant de manger, passer aux toilettes, manger proprement, utiliser couteaux, fourchettes, se servir seul. C'est aussi un temps de découverte de nouveaux plats : on n'oblige pas les enfants à tout manger, mais on les invite à goûter. Les enfants participent au débarrassage des tables et utilise les tables de tri.

Les temps d'activité pour les enfants du deuxième service : tous les midis plusieurs activités sont proposées aux enfants lors d'une réunion après la sortie de la classe à 11h30. Si nous constatons qu'un enfant ne souhaite pas participer aux ateliers proposés et exprime d'autres envies, nous nous adaptons pour répondre aux besoins de chacun. Un enfant peut avoir le choix de jouer librement à la dinette ou peut se rendre à la bibliothèque.

Pour les enfants de moyenne section du premier service : l'organisation est identique sauf que la réunion se fait à partir de 12h30/45 après le repas.

Pour les enfants de petite section un temps est pris avec eux dans la classe après le repas, ce temps permet aux déshabillages prendre le doudou, titine, les consoler si besoin, lire une ou des histoires. Après cela ils sont accompagnés aux dortoirs par l'animatrice et les ATSEM. Comme pour les plus grands ils sont accompagnés aux sanitaires régulièrement.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Ils permettent le bon développement de l'enfant. Si nous constatons qu'un enfant ne souhaite pas dormir, nous ne le forçons pas mais nous lui expliquons qu'il va quand même s'allonger un petit moment.

C. Accueil du soir :

Horaires : 16h40- 18h45 Effectif : 40 enfants Encadrement : 4 animateurs + 1 directrice périscolaire

L'activité proposée est d'adaptée à l'âge des enfants dans le groupe. Comme pour le midi les enfants ont le choix entre plusieurs activités et s'ils veulent faire autre chose nous nous adaptons à eux.

L'accueil périscolaire permet à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. Il doit pouvoir être acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- d'agir sur le monde qui l'entoure
- de donner son avis
- de prendre des initiatives
- de faire des choses en autonomie (mise en place d'activité libre)

D. Une journée type

Accueil du Matin : 7h25 – 8h40

Les animateurs installent leur salle avant l'ouverture.

L'accueil se fait par une arrivée échelonnée des enfants à partir de 7h30. Les animateurs les prennent en charge, les rassurent au moment du départ de leur parent et leur propose des ateliers calmes pour leur permettre un réveil en douceur.

8h30 les enfants sont conduits dans les classes et directement pris en charge par les enseignants et les ATSEM.

Pause méridienne : 11h 25 – 13h40

Deux services sont mis en place et le premier est réservé en priorité aux enfants de petite et moyenne section.

1er service : 40 enfants (classe 1et 2) encadrés par 2 animatrices, 2 ATSEM

11h35 : 2 animatrices et 2 ATSEM prennent en charge les enfants dans leur classe respective, les accompagnent aux toilettes puis au réfectoire. Ils sont rejoints par des enfants de moyenne section.

11h45 : Prise du repas.

12h30 : Sortie du réfectoire (passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent) et présentation des ateliers (chants, jeux de société, petits jeux extérieurs...)

12h45 : Préparation pour la sieste des petits (déshabillage). L'endormissement est ponctué par la lecture de petites histoires. Les moyens continuent leurs ateliers. Après les vacances de printemps les enfants de petites sections pourront profiter d'un temps avant la sieste.

13h25 : Rangement. Chants ou jeux dans la cour.

13h30 : Relais des enseignants.

2ème service : 40 enfants (classes 3 et 4) encadrés par 4 animateurs + la directrice périscolaire

11h30 : Les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe respective puis les réunissent dans la salle de motricité. Petit rappel des règles de vie collective et présentation des ateliers proposés.

11h45 : Début des ateliers (travaux manuels, jeux de société, jeux musicaux, danse...)

12h30 : Les animateurs et les enfants rangent les ateliers avant de se diriger aux toilettes puis au réfectoire pour déjeuner.

12h40 : Repas

13h20 : Sortie du réfectoire et passage aux toilettes.

13h30 : Relais des enseignants

Accueil du soir : 16h40- 18h45

16h25 : Arrivée des animateur.trices pour la préparation des ateliers. Deux animatrices récupèrent les classes des petites sections.

16h30 : 2 animateur.trices prennent en charge les enfants des classes de moyennes et grandes sections et font l'appel dans la salle de motricité.

Passage aux toilettes obligatoire avant de les accompagner au réfectoire.

16h40 : Les enfants qui ne sont pas inscrits au périscolaire partent avec leurs parents ou sont dirigés vers le réfectoire après 16h50 si leurs parents ne sont pas venus les récupérer.

16h45 : Goûter.

17h00 : Sortie du réfectoire. Passage aux toilettes et rassemblement dans la salle de motricité pour la réunion des activités. Temps d'activités.

17h15 : Ouverture des portes.

Le rangement s'effectue au fur et à mesure des départs.

18h45 : Fermeture des portes.

En début d'année les enfants de petite section sont séparés et encadrés par deux animatrices pour le passage aux toilettes et les activités. L'objectif est de leur offrir un environnement plus serein et d'accroître la sécurité. Cette solution est temporaire, jusqu'au moment où la vie en collectivité sera bien intégrée.

VI. LA PLACE DES PARENTS

A. Information et échanges :

L'information s'effectue de plusieurs manières :

- Par voie d'affichage : les parents ont directement accès aux informations (projets, règlements, menus, inscriptions, papiers à fournir etc.) dans le tableau extérieur ainsi qu'à l'intérieur de l'école.
- Par l'équipe d'animation : le responsable et/ou les animateurs sont disponibles pour répondre aux questions des familles.
- Une réunion est proposée en début d'année afin d'informer les parents sur l'organisation des temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) avec la journée type.
- Toutes ces informations sont également disponibles sur le site de la Ville.

Pour la fête de fin d'année, un petit spectacle et une exposition seront organisés. Les parents découvriront ainsi toutes les activités réalisées durant l'année.

VII. ÉVALUATION

A. Réunion d'équipe

L'équipe d'animation de l'école se réunit tous les lundis ainsi que les jeudis que l'on partage avec le centre de loisirs pour organiser les vacances scolaires et faire les bilans des vacances.

Lors des réunions d'école, l'équipe d'animations organise la semaine avec préparation des ateliers, parle de l'organisation si besoin, et prépare les fêtes de veille de vacances.

Les réunions permettent aussi de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes. Nous mettons en place des réunions sur des thématiques comme la laïcité, la place des jeux libres dans la vie des enfants, la posture de l'animateur etc...

Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinatrice afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.

B. Bilan d'activité

a) Critères d'évaluation

L'évaluation se fera tout au long de l'année, permettant ainsi à l'équipe d'intervenir à chaque instant pour apporter les changements nécessaires au bien-être des enfants. Les critères seront :

- La participation, la joie et l'engouement

- L'évolution des aptitudes acquises durant les activités (autonomie, motricité...)

b) Outils de suivi pour l'évaluation

- Le cahier de bord : différentes informations seront consignées sur ce cahier tout au long de l'année. Les informations recueillies affineront le bilan (chiffres des différents temps, présences animateurs).
- La communication (enfants/adultes) et l'observation seront également essentielles pour améliorer de manière constante les temps périscolaires. Nous instituerons des réunions d'équipe hebdomadaires afin de réguler le fonctionnement

- Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leurs coordinatrices afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.
- Les réunions permettent de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

c) Outil de contrôle

- Le cahier d'émargement nous permet de savoir avec qui l'enfant est parti et l'heure du départ et permet de formaliser le transfert de responsabilité de l'enfant

VIII. ANNEXES

CADRE GENERAL

Le protocole défini ci-après s'applique pour l'accueil Madeleine Riffaud pour l'année 2021-2022.

Il a pour objectif de **garantir un cadre d'accueil clair et sécurisant**, d'un point de vue physique et affectif, tant pour les enfants et leurs parents, que pour les professionnels.

Il a été établi par le directeur de l'accueil périscolaire, en lien avec son équipe et la coordinatrice maternelle, et validé par les responsables du Pôle périscolaire en décembre 2018.

Il répond **aux 2 orientations pédagogiques et de vigilance suivantes** :

1/ De manière générale, mettre en place une organisation physique et pédagogique du temps, éventuellement progressive sur l'année, qui permette :

- d'assurer aux enfants un temps de détente, dans des conditions conciliant le souci du bien-être et celui de la sécurité ; à cette fin le libre choix des enfants sera toujours privilégié, dans le respect des exigences de sécurité

- aux animateurs d'identifier précisément et aussi rapidement que possible chaque enfant pris en charge sur les temps d'accueil (et dans un second temps leurs parents).

* Des jeux de connaissances sont organisés en début d'année

- aux enfants et leurs parents d'identifier précisément et aussi rapidement que possible les animateurs (trices)

* Un trombinoscope (animateurs) est affiché à l'entrée de la salle périscolaire

* Un badge nominatif est épinglé sur chaque animateur en début d'année

* Une réunion de présentation est organisée début septembre

- à chaque animateur.trice de savoir exactement, et à tout moment, quels sont les enfants sous sa responsabilité

- de prendre en compte la spécificité de l'accueil des enfants de première année de maternelle.

* les enfants de petite section sont pris en charge 10 minutes en avance la première semaine le midi et le soir pour permettre de faire connaissance dans la classe avant de rejoindre le réfectoire.

2/ Accorder une attention particulière à l'organisation spatiale et matérielle de l'entrée/sortie de manière à :

- Pouvoir filtrer visuellement les passages d'enfants ou d'adultes ; l'agent à l'accueil doit avoir une vue permanente sur l'entrée et la sortie

* Le responsable périscolaire est positionné devant la porte d'entrée, le bouton d'ouverture de la porte n'est pas accessible aux enfants.

- Limiter autant que possible le « stationnement » d'adultes dans les locaux, a fortiori dans les halls ou lieux de passage servant également de salles d'activités

* Un affichage sera mis en place en direction des parents

- Vérifier que toute personne venant chercher un enfant à une autorisation écrite pour cela, et demander, lors du premier passage, une pièce officielle permettant d'attester de son identité
- Faire signer le registre de départ à toute personne venant chercher un ou plusieurs enfants, en précisant l'horaire exact (à raison d'une signature par enfant).
- Toujours privilégier la sécurité des enfants aux demandes éventuelles de recherche d'un vêtement, d'un sac etc.

Une **attention particulière** est apportée au déroulé précis et à la clarification des responsabilités de chacun lors des **moments de transition**, dans lesquels les enjeux de sécurité sont d'autant plus importants.

PRESENTATION DES MODALITES SPECIFIQUES D'ACCUEIL

Ce protocole présente les modalités concrètes d'organisation permettant de répondre aux orientations précédentes. Il vient en complément du projet pédagogique de chaque accueil.

I - MATIN

A. Accueil et arrivée des enfants

- 7h25 arrivée des animateurs
- Mise en place des ateliers
- 7h30 ouverture des portes et arrivée échelonnée des familles jusqu'à 8h25

B. Organisation du temps et déplacements des enfants

Dans les ateliers : les enfants sont tous accueillis dans la salle périscolaire

Aux toilettes : des toilettes sont accessibles dans la salle mitoyenne

C. Restitution des enfants

- 8h25 les deux animateurs se séparent pour acheminer les enfants dans les deux ailes de l'école
- 8h30-8h40 les animateurs se postent à l'ouverture de l'école pour accueillir les parents

II - PAUSE MÉRIDIDIENNE

A. Accueil et arrivée des enfants

- 11h25 arrivée des animateurs, mise en place des ateliers
- 11h35 les enfants sont récupérés dans les classes par les animateurs et 2 ATSEM

B. Organisation du temps

- les enfants sont répartis en deux services d'environ 35 enfants
- les enfants de petite section vont au dortoir à partir de 12h45
- le 2eme service reste en salle motricité le temps que les parents récupèrent leurs enfants entre 11h40 et 11h50. Des activités sont proposées aux enfants durant ce temps.
- 11h50 début des activités en salle périscolaire, bibliothèque, cour et motricité (2 groupes)
- 12h25 arrêt des activités et rangement. Les enfants sont regroupés dans la salle motricité

en attendant le passage aux réfectoires

-Une partie du 1^{er} service qui ne dort pas, est dirigée dans la salle périscolaire pour participer aux activités avec 1 animateur rejoint par une animatrice du dortoir.

C. Déplacement des enfants :

Dans le réfectoire : au premier service les enfants sont acheminés par classe, au deuxième service tous les enfants se déplacent en groupe.

Dans les ateliers : dans le cas où un enfant désire changer d'atelier, un animateur l'accompagne pour s'assurer qu'il ne stagne pas seul dans les couloirs.

Aux toilettes : les enfants utilisent les sanitaires attenants à leur lieu d'activité. Cela permet aux animateurs de continuer à surveiller tous les enfants.

D. Restitution des enfants

- 13h20, les enfants sont regroupés dans la cour
- 13h30 relais des enseignants

III - SOIR

A. Accueil et arrivée des enfants

- 16h25 arrivée des animateurs, mise en place des ateliers
- les enfants sont récupérés dans les classes à 16h35 et se dirigent aux toilettes puis au réfectoire
- installation au réfectoire avant l'ouverture des portes à 16h40

B. Organisation du temps

- Après le goûter les enfants sont réunis dans le préau, puis répartis dans les ateliers
- Les portes des salles sont closes.

C. Déplacements des enfants

Dans les ateliers : les enfants sont accompagnés dans les différents lieux par les animateurs

Aux toilettes : un des deux animateurs s'occupe d'emmener les enfants aux toilettes

D. Restitution des enfants :

Ouverture aux familles : 17h15

- la porte est fermée. Le directeur périscolaire ouvre à chaque parent
- Signature du cahier d'émergence / vérification des autorisations et contrôle d'identité le cas échéant.
- en période de protection sanitaire, l'entrée dans l'école est limitée à une seule personne, qui se doit de porter un masque et de se désinfecter les mains en entrant.